



Démission légitime d'un Français pour mariage avec une Marocaine

Par mohctip, le 03/06/2013 à 15:22

Bonjour à tous,

Je suis français et ingénieur en CDI depuis 1 an et demi.

Je suis en relation à distance avec une marocaine depuis plusieurs années, et nous allons nous marier cet été et nous projetons de vivre au Maroc. Je vais donc démissionner pour rejoindre un nouveau poste en CDI au Maroc. Mes questions sont les suivantes :

1. Je vais démissionner pour raison légitime. J'ai cru comprendre sur le site de pole emploi que si je reviens en France dans les 4 années suivant mon départ, je peux percevoir des indemnités de chômage le temps de trouver un nouvel emploi. Mais en appelant le pole emploi au téléphone, les conseillers ne confirment pas cette information et restent très évasifs. Pourriez-vous me confirmer que ma démission est pour motif légitime et donc donne droit aux indemnités chômage ? Existe-t-il des conditions à respecter ?

2. Ce mariage me donne-t-il le droit d'écourter mon préavis (qui est de 3 mois) ?

Merci pour votre aide précieuse

Par P.M., le 04/06/2013 à 00:14

Bonjour,

En tout cas la démission légitime ne vous donne pas le droit d'écourter le préavis sauf accord écrit avec l'employeur, vous pourriez éventuellement vous inscrire à Pôle Emploi en signalant votre départ à l'étranger et en cas de retour en France, cela dépendra de votre situation à ce moment là même si vos droits ne seraient à ma connaissance conservés que pendant 3 ans.....

Par mohctip, le 04/06/2013 à 00:20

Bonsoir pmtedforum et merci pour cette réponse,

Ok pour le préavis, je vais essayer de bien négocier avec mon employeur.

Mais ma démission est donc bel et bien "légitime" et ouvre droit au chômage? Que voulez-vous dire par "cela dépendra de votre situation"? Est-ce que cela veut dire encore une fois qu'il ne faudra pas démissionner du nouveau job au Maroc?

Par **P.M.**, le **04/06/2013** à **00:36**

Normalement, c'est effectivement la dernière situation qui compte...